



Commune de Réguiny

NUMERO
237

NOVEMBRE - DÉCEMBRE 2020
Informations Municipales et Associatives

Le Mot du Maire

L'année 2020 restera malheureusement gravée dans nos mémoires. Cette crise sanitaire a perturbé la façon de vivre de toutes les générations. Bien sûr, nous nous sommes adaptés et avons fait preuve de solidarité, mais nous ne surmontons pas cette épreuve sans conséquences. Modifier son comportement et appliquer les gestes barrières sont des mesures acceptées. Ne plus pouvoir travailler ou voir son établissement fermé est beaucoup plus difficile à accepter et à surmonter. Nos artisans, commerçants vivent cette période avec difficultés et avec la volonté de faire face. Nous devons les soutenir.

La solidarité n'est pas un vain mot, elle a toujours existée et on s'en rend compte beaucoup plus dans les moments difficiles. J'ai aussi pu le vérifier lors du confinement. Le soutien aux personnes isolées ou ayant des difficultés à se déplacer a été important. Merci à vous, merci aux personnels soignants et aux aidants qui font preuve de beaucoup de courage.

La fermeture du restaurant « Jo & Carmen » qui n'est pas liée à la crise sanitaire aura aussi marqué la vie de notre collectivité. Cette institution a contribué à la renommée de Réguiny. Nous remercions Gilles et sa famille pour leur parcours qui, nous l'espérons se conclura par l'arrivée d'un repreneur.

2020 aura aussi été l'année des élections avec une installation du nouveau conseil municipal retardée de plus deux mois du fait du confinement. Nous avons entre autre effectué les travaux d'accessibilité de la mairie avec une réfection totale du hall d'accueil et de la salle du conseil, aménagé la rue Lavoisier, décidé de ne pas donner une suite favorable au projet éolien, mis en place un mini marché qui ne demande qu'à s'étoffer, recruter un nouveau responsable du service technique, lancer une enquête sur le devenir du bâtiment de l'ancienne caserne.

2021 sera consacrée à la construction de la future école publique. Nous aurons également une décision à prendre concernant la situation du lac en lien avec son envasement. Ce dossier n'est pas simple, nous avons souhaité prendre le temps et échanger avec les services de l'état et le syndicat de la vallée du blavet. La réalisation du rond-point du Passoué ainsi que le changement du revêtement du sol de la salle omnisport seront aussi effectués avant l'été. Nous souhaitons également réaménager l'extérieur de la mairie qui pourrait être le 1^{er} chantier d'une réflexion plus générale sur le cœur du bourg. Enfin, la réfection de la rue de la Fontaine prévue en 2021 sera reportée en 2022 dans l'attente de travaux d'effacement des réseaux sur cette même portion et afin d'échelonner le budget.

Les investissements façonnent notre commune et lui donnent un certain attrait. Ils sont nécessaires au développement et à l'amélioration des aménagements et services pour le cadre de vie. Malgré cette crise sanitaire et économique, nous devons garder confiance et se préparer à de meilleurs jours. C'est mon vœu le plus cher. Que les activités économiques et associatives reprennent pleinement. Les vœux traditionnels de la municipalité ne pourront avoir lieu, mais, j'espère pouvoir vous proposer une réunion en cours d'année afin d'échanger avec vous sur les projets communaux.

Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne et heureuse année 2021. Quelle vous apporte bonheur, santé et réussite.



**Parution du prochain
bulletin municipal**
Février 2021

Jean-Luc LE TARNEC

La Mairie

Avis de la Mairie

JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

Les jeunes gens nés en octobre, novembre et décembre 2004 sont invités à se présenter en Mairie dans les meilleurs délais.

TOURNÉE ANNUELLE DE CONSERVATION CADASTRALE

Les propriétaires fonciers sont informés qu'un géomètre du cadastre sera de passage sur notre commune aux mois de janvier et février 2021 afin de procéder aux mises à jour annuelles de la documentation cadastrale et à la tenue à jour du plan cadastral. Dans ce cadre, il sera amené à se déplacer sur l'ensemble du territoire communal et à prendre contact avec les administrés.

SI VOS BRANCHES DÉPASSENT SUR LA VOIE PUBLIQUE, L'ÉLAGAGE EST NÉCESSAIRE

Suite à un état des lieux effectué par la commission travaux de nos voies et chemins, il a été remarqué des risques liés aux branches qui ont une emprise importante sur la route (pour les véhicules types camions, bus). De même des haies qui dépassent à certains endroits des trottoirs et gênent la circulation. Il est demandé à chacun d'être vigilant et d'entreprendre les travaux nécessaires pour la sécurité de tous.

Extrait d'articles de loi du code civil sur l'obligation de taille et d'élagage des propriétaires riverains :

« Les riverains (propriétaires ou exploitants) doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les panneaux de signalisation (y compris la visibilité en intersection de voirie). Les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens EDF, France Télécom et l'éclairage public ». La responsabilité du propriétaire pourrait être engagée si un accident survenait.



LIMITATION DES POPULATIONS DE RAGONDINS

Le **ragondin étant herbivore**, il se nourrit d'herbe, de branchages, de racines, de céréales, d'écorces, de plantes aquatiques... Il s'agit d'un rongeur qui peut vivre une dizaine d'années et qui se reproduit rapidement puisque la femelle peut avoir jusqu'à 3 portées par an comptant chacune jusqu'à 7 petits.

Sur les berges des cours d'eau, le creusement des longs terriers du ragondin entraîne souvent une déstabilisation et une érosion de celles-ci, ou un comblement accéléré lorsqu'il s'agit de fossés ou de canaux. Le réseau de galeries peut même, lorsque la population est importante, aller jusqu'à fragiliser des ouvrages hydrauliques.

Friand aussi de **maïs**, de **blé** et de toutes sortes de légumes, il peut faire des dégâts considérables dans les cultures si elles sont proches de son habitat.

Il déstabilise l'écosystème aquatique par sa surconsommation de plantes aquatiques et par sa destruction des nids d'oiseaux aquatiques. Il convient donc d'en assurer la limitation.

Ainsi, pour l'année 2020 ce sont 189 ragondins qui ont été attrapés pour les sept piègeurs habituels.

Nous tenions à remercier ces bénévoles pour leur action.

Mairie

02.97.38.66.11

mairie@reguiny.com

Horaires d'ouverture

Lundi

14 h – 16 h

Mardi, jeudi et vendredi

8 h 30 – 12 h 30 et 14 h – 16 h

Mercredi

8 h 30 – 12 h 30

Samedi

8 h 30 – 12 h 00

Permanences du Maire

et des adjoints :

Sur rendez-vous.

Permanence Assistante Sociale :

Le vendredi matin sur rendez-vous

Tél : 02 97 69 54 65

Coordinateur de justice :

Le 1^{er} mardi de chaque mois de

10 h à 12 h sur rendez-vous

Tél : 02 97 38 66 11

Horaires d'ouverture de la Poste

Lundi 9 h – 12 h

Mardi 9 h – 12 h et 14 h 30 – 17 h

Jeudi 9 h – 12 h et 14 h – 17 h

Samedi 9 h – 12 h

Fermée les Mercredi et Vendredi

Départ du courrier tous les jours à 15 h,

Le samedi à 11 h 30

Tél. 02 97 38 66 51



OFFRE ASSURANCE SANTÉ

La municipalité a reçu une offre de conventionnement pour proposer une complémentaire santé aux habitants de la commune. Cette proposition a été étudiée par les membres du CCAS et présentée au conseil municipal de décembre qui a validé la démarche.

La convention a été signée à l'issue du conseil avec Monsieur Nicolo d'AXA.



Pourquoi cette démarche ?

- L'idée est de permettre aux Réguinoises et Réguinois d'avoir accès à une complémentaire santé adaptée à leur situation, tout en bénéficiant au travers de cette convention d'un tarif minoré de 25 % pour les personnes de plus de 60 ans ainsi que pour les travailleurs non-salariés et de 15 % pour les autres. Cela sans questionnaire médical ni limite d'âge.
- Les frais de santé augmentent et la sécurité sociale ne peut pas suivre. Trouver une solution pour être correctement remboursé des frais médicaux courants est une priorité pour tous.
- La baisse du pouvoir d'achat entraîne certains foyers à devoir choisir entre frais de santé et autres dépenses courantes.
- Par cette convention, la commune souhaite soutenir cette démarche à destination des habitants.

Pour tout contact : Yves NICOLO – Tél. 07.61.72.74.44 e-mail yves.nicolo.am@axa.fr

Urbanisme

DÉCLARATIONS PRÉALABLES DÉLIVRÉES

06/11 – André DABOUDET, 23 Rue du Général de Gaulle, clôture mur + portillon

19/11 – Isabelle KERGOSIEN, 9 Allée des Jonquilles « Résidence Le Clos Neuf », clôture

23/11 – Jérémy GRAVIER, 14 Résidence du Passoué, construction d'un carport

30/11 – Commune de Réguiny, 20 Rue de la Piscine, construction d'un abri pour cuves à fuel

16/12 – Societe Inopro By Sun Install, Coëtdrien, panneaux photovoltaïques

PERMIS DE CONSTRUIRE DÉLIVRÉS

08/10 – BOUGAUD et MENAN Virginie, 16 Rue du Chanoine Martin, construction d'une maison individuelle

15/10 – Sébastien ELBERTSE, 29 Village Résidence du Lac, construction d'un abri de jardin non clos

02/11 – SCI ELOGUI, Paul et Marie-Hélène DUCLOS, 18 Rue Anne de Bretagne, démolition d'une véranda, changement de destination d'un local commercial existant couvert en deux logements en RDC et en une maison individuelle

23/11 – SCI OPALE, Régis et Sandra ROBERT, 2 Place de l'Eglise, construction d'une extension, pose d'une clôture et d'un portail

03/12 – Gildas MARIE, 30 Allée des Hortensias « Résidence Le Clos Neuf », construction d'une habitation

Etat Civil - RÉCAPITULATIF ANNÉE 2020

NAISSANCES

15/01 – Mathis MONTIÈGE, 2 Lalleman

08/02 – Soën MAGNE, 8 Résidence du Lavoir

03/03 – Nathan LE BOT, 26 Rue du Général de Gaulle

04/03 – Iwen BLANDEL HERVIO, 9 Bel Air

27/07 – Owen PÉDRO, 10 Allée des Jonquilles, Résidence Le Clos Neuf

03/05 – Agathe LE GAREC, 21 Locmalo

22/05 – Gianni MOLINARO, 7 Rue du Beau Soleil

02/06 – Izia DANET, 7 Bis Cité de Lesquen

04/07 – Martin BRUYANT, 13 Lisper

07/07 – Malo LÉVÊQUE, 1 Poulvidan

03/08 – Élise JEGOREL, La Mie Voie

05/08 – Axel MORICE, Coëtdenan

24/08 – Malory LE ROUZIC GUILLAUME, 6 Coëtdelé

21/08 – Arthur DANO, 14 Rue du Chanoine Martin

21/09 – Jade AUGUSTE, 36 Rue du Beau Soleil

19/10 – Liséa LE TEXIER, 7 Le Clos du Verger

18/10 – Maïna MÉDARD, 11 Bis Rue Anne de Bretagne



MARIAGES

18/01 – Eric GOURMELEN et Josée JAILLET, 32 Le Crano

18/08 – Romain TRÉHOREL et Adeline LE GUÉVEL-GIQUELLO, 23 Ter Rue du Beau Soleil



DÉCÈS (transcrit sur les registres de la Mairie)

13/01 – Elianne HUBY Veuve PENSIVY
02/02 – Baptiste FRIGARA
01/03 – Pierre LE BRETON
06/03 – Fernande GALLIARD Veuve DEMAY
20/03 – Guy LE DEIT
21/04 – Anne ALLIO Veuve HAYS
29/04 – Prosper JOSSET
07/05 – Anne-Marie LOISEL épouse LE LANNIC
10/05 – Hélène JOANNIC Veuve LE BRETON
14/05 – Thérèse JAN épouse CHEVILLARD
17/05 – Aline LE QUINTREC Veuve URIEN

06/08 – Yvonne JOANNIC Veuve LE BOT
24/08 – Pierre COROUGE
07/09 – Michel LE GLÉVIC
04/10 – Alice MAHÉ Veuve MAHÉ
22/10 – Ambroisine LE TOQUIN Veuve LE LAY
28/10 – Marylène THOMAS épouse HERVE
01/11 – Camille AUDDO
16/11 – Odette RUAULT Veuve JÉGAT
27/11 – Tetyana ONATSKA Veuve ONATSKYY
01/12 – Marie GARGASSON épouse PICHARD

DÉCÈS EXTÉRIEURS

Elise BELLEC née le 6 août 1932 à Réguiny est décédée le 24 novembre 2020 à Notre Dame D'Oé (37)
Jean Marc LE GAILLARD né le 20 août 1957 à Réguiny est décédé le 21 décembre 2020 à Noyal-Pontivy



Conseil Municipal

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le 10 novembre à 19 heures 30 minutes, le conseil municipal légalement convoqué le 2 novembre 2020, s'est réuni en séance publique à la salle multifonctions, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc LE TARNEC, Maire.

Étaient présents : MM. Jean-Luc LE TARNEC, Sophie CAILLERE, Cédric JOSSO, Corine LAMOUR, Thierry LE STRAT, Thomas BONNIN, Karine BULEON, Laëtitia DANO, Didier GALERNE, Lydia GUEHENNEUX, Jean GUILLO, Jean-Michel LETELLIER, David MICHARD, Corentin PEDRO, Sophie PETRO, Wilfried POTELE, Anne TANGUY, Emmanuelle TENIER.

Absente : Sandra ROBERT

Nombre de conseillers en exercice : 19 **Présents** : 18 **Votants** : 18

Secrétaire de séance : Emmanuelle TENIER



1. Mission architecte réfection du clocher

Dans le cadre du projet de restauration du clocher de l'église, trois cabinets d'architecture spécialisés ont été consultés pour la mission de maîtrise d'œuvre. Un seul cabinet a déposé son offre.

Monsieur le Maire donne connaissance de la proposition de M. Bernard LE MOËN d'un montant de 9 562,50 € HT.

Le Conseil Municipal valide cette proposition et confie la mission de maîtrise d'œuvre pour la réfection du clocher à M. Bernard LE MOËN.

2. Construction d'un groupe scolaire : missions SPS, contrôle technique et étude géotechnique

Après analyse par le cabinet SABA Architectes des différentes propositions reçues pour les missions SPS, contrôle technique et étude géotechnique, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de retenir les organismes suivants :

Organismes	Missions	Montant HT
SOCOTEC	Contrôle technique	3 800,00 €
ATAE	Coordination SPS	2 835,00 €
SOL EXPLOREUR	Etude géotechnique de conception	3 870,00 €

La proposition de Sol Exploreur sera toutefois à revoir en demandant de diminuer le nombre d'essais pressiométriques. Le Conseil Municipal valide.

3. Règlement intérieur du Conseil Municipal

Monsieur le Maire informe qu'il convient d'établir un règlement intérieur du Conseil Municipal dans les six mois de son installation.

Il présente les principales dispositions contenues dans le projet du règlement.
Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le règlement intérieur.

4. Transaction de terrains

- **Résidence le Clos Neuf**

Monsieur le Maire présente les demandes d'acquisition des terrains suivants au lotissement « Résidence le Clos Neuf » :

- Mme Sylvie MARC – Lot n° 29 d'une contenance de 764 m²
- M. Gildas MARIE – Lot n°30 d'une contenance de 661 m²

Le Conseil Municipal approuve.

- **Terrain « le Passoué »**

Dans le cadre de l'aménagement d'un giratoire rue Jean-Pierre Calloc'h / rue du Passoué, et suite aux échanges avec les services du Département, propriétaire de la parcelle cadastrée ZM n°57 située en entrée de bourg au lieu-dit "Le Passoué", le Département propose de céder cette parcelle au prix de 0,70 € le m².

Monsieur le Maire suggère d'acquérir cette parcelle d'une superficie de 20 a 80 ca au prix de 1 450 €.

Le Conseil Municipal approuve cette acquisition.



5. Consultation entreprises travaux

- **Marquage au sol**

Thierry LE STRAT, adjoint, présente les devis des deux entreprises consultées pour le marquage au sol.

Avant la prise de décision, il interroge l'assemblée sur le traçage des places de parking à hauteur de l'entreprise Jégat pour réduire la route et ralentir la vitesse.

Après les différentes interventions, il est convenu que la commission travaux mène une réflexion globale sur les aménagements sécuritaires à prévoir.

La proposition d'Hélios Atlantique est retenue pour un montant de 4 019,87 € HT.

6. Devis installation cuves à fuel au Foyer

Depuis plusieurs années, la mairie est régulièrement sollicitée pour des problèmes de chaudière récurrents au Foyer Socio-Culturel. L'installation d'une cuve provisoire extérieure, en remplacement de la cuve enterrée d'origine a permis de mettre en évidence la nature des problèmes. De ce fait, il a été décidé de supprimer l'utilisation de l'ancienne cuve et de la remplacer par deux cuves extérieures accolées au bâtiment. Ces cuves, pour des raisons de sécurité, doivent être abritées dans un local adapté. Au vu de l'urgence de la situation, le devis d'aménagement de ce local s'élevant à 9 804,27 € HT a été accepté.

Une étude globale sur le chauffage et l'isolation du Foyer sera à prévoir dans les années à venir.

Informations Générales

CROC'GALETTES : CRAQUEZ POUR LES CREPES !

Madame Goubert n'a pas une minute à elle ce samedi matin. Dès qu'elle arrive sur la place de l'église avec sa camionnette, les plaques sont mises à chauffer, les crêpes et les galettes de blé noir et de pommes de terre s'enchaînent sur les billigs. Ça sent bon, ça donne faim.

La formation initiale de Sabrina Goubert n'est pas la restauration de bouche mais la restauration mécanique, la maintenance et la planification de projets industriels dans les bureaux. Elle a aussi une envie depuis l'adolescence : apprendre à faire des crêpes. C'est la grand-mère d'une amie qui l'initie, puis seule, pendant un an, elle peaufine les recettes et les gestes.

Le 19 mars 2019, elle change de métier, commence à vendre ses crêpes et galettes à domicile et en dépose à l'épicerie du bourg de Moustoir-Remungol. Elle achète puis aménage une camionnette juste prête le jour de son premier marché à la

chapelle Sainte Brigitte en Naizin. C'est un beau succès ! Elle est contente de son activité, d'être « le chef de soi-même » et du contact avec la clientèle.

Depuis, elle circule entre Pontivy, Bieuzy, Régigny où elle revient parfois livrer les cent quatre-vingts crêpes commandées par Guillaume le cuisinier de la cantine.

Les samedis matin, près de la boucherie Robert, Sabrina Goubert rejoint l'ostréiculteur Matthieu Salaun, Christophe Sermand vendeur de miel et Louïsette Jegat, notre fabricante de jus de pommes et cidre réginois.



Les infos pratiques

Tous les samedis de 8 h 30 h à 13 h, sur la place de l'église de Régigny :

vente de crêpes et galettes (possibilité de commander le matin et de venir deux heures après)

- crêpes à la pomme
- blinis x 16 (sur commande préalable)
- chips de blé noir au sel de Guérande en 50 gr (pour le moment sur commande)
- À venir, pots de caramel maison

Disponible également pour tous événements pour les particuliers et professionnels.

QUI SONT LES NOUVEAUX GÉRANTS D'INTERMARCHÉ ?

Vous avez sûrement croisé dans les rayons ou à la caisse Hervé Cuzon et Nathalie Bolan, unis dans la vie et l'activité professionnelle. Mais faisons plus ample connaissance...

- **Pouvez-vous nous parler de votre parcours professionnel ?**

Hervé Cuzon : Nathalie était responsable-caisse. J'ai été chef de rayon pendant 8 ans puis directeur de magasin 12 ans. Nous avons travaillé dans beaucoup de grandes surfaces y compris en région parisienne. Mais, Bretons tous les deux, nous avons préféré revenir dans l'Ouest, nous avons exercé à Ploemeur, Belle-Ile en Mer, Trégunc. Puis, nous avons opté pour Intermarché car l'enseigne nous permettait d'être des gérants indépendants.

- **Pourquoi avoir choisi Régigny ?**

Hervé Cuzon : Nous souhaitons exercer dans un magasin à taille humaine mais avec une belle surface de vente, 1212 m² si je me fie aux carreaux comptés. Nous voulions être en contact avec la clientèle et être proches de nos collaborateurs.

- **Comment s'est passée votre installation ?**

Nathalie Bolan : Elle a été perturbée à cause du confinement, nous devions arriver le 1er avril et malgré toutes nos démarches, nous n'avons pu nous installer que deux mois plus tard. Nous pensions à l'équipe qui devait gérer seule ces temps difficiles. Nous sommes contents de notre installation. Les salariés forment une super équipe. Intermarché est leur magasin, proche de chez eux. Nous sommes là pour les accompagner et les faire monter en compétences.

- **Quel commerce souhaitez-vous ?**

Nathalie Bolan : Il faut savoir répondre aux demandes : garder les services traditionnels et avoir du libre-service « Je vois ce que je prends, je sais ce que je vais payer ». Nous souhaitons développer les produits locaux, le mieux manger et nous avons étendu l'offre de produits bio.

- **Avez-vous des projets sous le coude ?**

Nous devons changer les installations vieillissantes : la station de lavage, la station essence, refaire les tracés du parking. Nous déplacerons aussi le drive afin d'avoir une réception des marchandises à l'abri. Dans un deuxième temps, nous nous pencherons sur le réaménagement intérieur du magasin.

A noter que les horaires d'ouverture ont été modifiés : Intermarché est ouvert du lundi au samedi de 9 h à 19 h en continu et le dimanche de 9 h à 12 h.



STATION D'ÉPURATION

La station d'épuration de la Commune de Régigny a été mise en service en 1979. Elle est de type boues actives d'une capacité de 2850 EH. Elle est exploitée par la Société STGS. Pontivy Communauté avait réalisé en 2014 des travaux de réhabilitation. Toutefois des travaux d'amélioration et de sécurisation de la station d'épuration étaient nécessaires pour certains ouvrages n'ayant pas fait l'objet d'une réhabilitation.

Les travaux réalisés ont porté sur :

- Le renouvellement du canal de comptage des effluents en sortie de station et de la sonde de mesure à ultrasons
- La sécurisation des ouvrages (garde-corps réglementaires, plateforme d'accès)
- Le comblement des anciens prétraitements du bassin d'aération,
- La reprise de l'étanchéité du clarificateur
- Le ravalement des ouvrages.

La Société STGS Travaux, base à Avranches, a réalisé les travaux de juin à septembre 2020. Les travaux de génie civil ont été soustraits à l'entreprise JAFFRÉ de Plumelin et les travaux de peinture à l'entreprise LE ROUX Peinture de Pontivy.

Le montant des travaux s'élève à 130 500 € HT, pris en charge par Pontivy Communauté avec l'aide de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Les travaux ont été réceptionnés le mercredi 25 novembre 2020, en présence des entreprises, des élus, du maître d'ouvrage et du maître d'oeuvre.



Les personnes présentes lors de la réception :

- STGS, titulaires : Juliette MALHERBE, Kévin MORENO, Ronald LE ROHELLEC
- JAFFRÉ, sous-traitant : Gildas QUESTER
- NTE, maître d'oeuvre : Déborah ARDOUIN
- Commune de Réguiny, élu : Jean-Michel LETELLIER
- Pontivy Communauté, maître d'ouvrage, élu et technicien : Jean-Pierre LE PONNER et Fabien JOUAN.

PONTIVY COMMUNAUTÉ

Ça déborde ? Avez-vous écrasé vos emballages ? Pourquoi faire ? Gagner de la place dans votre sac jaune

Pour **économiser** les sacs jaunes (ils sont certes gratuits pour les usagers, mais sont quand même achetés par Pontivy Communauté, donc par le contribuable). Pour éviter d'avoir à le sortir **trop souvent** gagner de la place dans le bac jaune de **vo**tre rue our éviter qu'il ne **déborde** et pour maintenir le service **accessible à tous**.

1 sac jaune rempli d'emballages écrasés équivaut à 3 sacs jaunes remplis d'emballage non écrasés.

HORAIRES DES DÉCHÈTERIES :

Parc d'activités de "Kerponner", Noyal-Pontivy

De Lundi à samedi : 9 h 30 à 12 h / 14 h à 18 h 30 (17h du 1er octobre au 31 mars)

Bréhan « ZA du Haut du bois »

Lundi 9 h 30 à 12 h

Mercredi 9 h 30 à 12 h

Samedi 9 h 30 à 12 h / 14 h à 18 h 30 (17 h du 1er octobre au 31 mars)

Samedi 9 h 30 à 12 h / 14 h à 18 h 30 (17 h du 1er octobre au 31 mars)

Réguiny « La croix Guillard »

Lundi 14 h à 18 h 30 (17 h du 1er octobre au 31 mars)

Mercredi 14 h à 18 h 30 (17 h du 1er octobre au 31 mars)

Samedi 9 h 30 à 12 h / 14 h à 18 h 30 (17 h du 1er octobre au 31 mars)



Attention courant janvier la déchetterie de « La Croix Guillard » sera fermée et transférée sur le nouveau site de « Kérorien » à Crédin. Des informations plus précises vous seront communiquées par voie de presse.

“PONTIVY, THE PLACE TO BE” (Là ou il faut être)

L'intercommunalité lance une campagne promotionnelle en vidéo

En cinq vidéos, l'intercommunalité met en lumière son territoire, par le prisme de plusieurs ambassadeurs : commerçants, médecin, doctorant, propriétaires d'un manoir, industriels.

Attirer entreprises et particuliers

Le but ? Attirer les entreprises qui envisagent de s'implanter, tout comme les futurs arrivants, indiquent les services de Pontivy communauté.

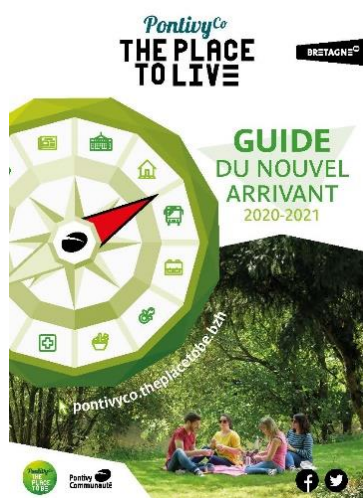
En cinq vidéos, on part ainsi à la rencontre d'Emmanuelle Perrier et Alexandre Lejeune, gérants du magasin Cavavin à Pontivy, de Véronique Le Bourge, présidente de l'entreprise Ecofeutre à Pontivy, d'Estelle et Bernard Dufour, propriétaires du manoir d'Alexandre à Silfiac, ou encore d'Alwine Herquin, médecin généraliste à Rohan et enfin de Jeanne Le Loeuff, doctorante à Pontivy.

La marque "Pontivy, the place to be" (là ou il faut être) a été lancée en 2019. L'année 2020 a poursuivi dans cette voie avec la refonte du site de Pontivy communauté, la création d'un livret d'accueil et la réalisation des cinq vidéos ambassadeurs.

Retrouvez toutes ces vidéos sur : www.pontivy-communaute.bzh



CONCIERGERIE TERRITORIALE : GUIDE DU NOUVEL ARRIVANT



Les nouveaux arrivants salariés, entrepreneurs ou personnels mutés bénéficient d'un accompagnement personnalisé pour faciliter leur intégration dans le territoire.

Pontivy Communauté met à votre disposition un guide du nouvel arrivant dans le cadre de la mise en place du service de la conciergerie territoriale.

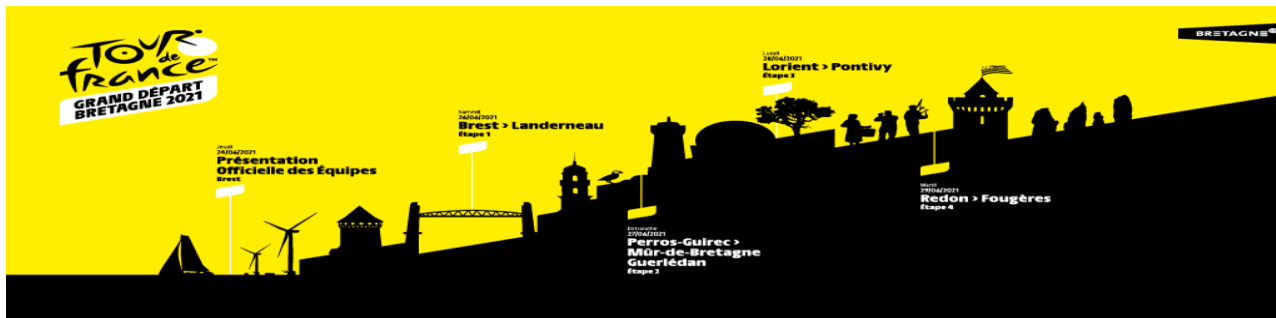
Ce service est un **accompagnement dédié pour identifier l'ensemble des prestations proposées par le territoire** : recherche d'un logement, compilation des services publics, découverte de l'offre Culturelle et de loisirs du territoire, aide à la recherche d'un job pour le conjoint, toute question qui vous passe par la tête, ...

Retrouvez ce guide en téléchargement sur : www.pontivy-communaute.bsh/conciergerie-territoriale/

Contact : Nathalie LIMOUX, dev-eco@pontivy-communaute.bzh, 02 97 25 01 70

TOUR DE FRANCE 2021

Nous y sommes ! Le parcours du Tour de France 2021 a été dévoilé le 1er novembre 2021 par Christian Prudhomme lors de l'émission Stade 2 sur France 3. Pontivy fait officiellement partie du Tour et du Grand Départ Bretagne 2021 comme ville arrivée lors de la 3ème étape Lorient – Pontivy le lundi 28 juin 2021 ! Sur le territoire, les communes de PLEUGRIFRET, RADENAC, GUERN, MALGUENAC seront traversées par le peloton et la caravane, avant une arrivée par la rue nationale, devant le Château des Rohan à PONTIVY.



POINT INFOS HABITAT – PONTIVY COMMUNAUTÉ



POINT
INFOS 
HABITAT

Le Point Infos Habitat de Pontivy Communauté est le service public de proximité dédié aux différentes demandes des particuliers sur l'habitat.



Les particuliers qui souhaitent réaliser des travaux pour rendre leur maison **confortable et économe en énergie** peuvent se faire accompagner dans leur projet par les conseillers du Point Infos Habitat.

Qu'il s'agisse d'un simple **remplacement de chaudière** ou d'un **projet de rénovation plus global**, l'objectif est de trouver ensemble les **solutions les plus adaptées au logement**. Si les travaux de rénovation énergétique représentent un certain investissement, **des aides financières existent**. L'une des missions du Point Infos Habitat est justement d'aider le particulier à trouver le **plan de financement le plus intéressant en fonction de sa situation**.

Pour répondre à d'autres problématiques que la rénovation énergétique, le Point Infos Habitat travaille en collaboration avec différents partenaires, experts dans leur domaine, qui accueillent les particuliers lors de permanences :

Adaptation du logement :
SOLIHA : 2^{ème} et 4^{ème} lundis du mois, 10h - 12h.

Rénovation secteur centre-ville de Pontivy (OPAH RU) :
CDHAT : tous les lundis, 14h - 17h.

Conseils en architecture :
CAUE : mercredi matin tous les 15 jours (uniquement sur rdv).

Conseils juridiques et financiers :
ADIL : 1^{er}, 3^{ème} et 5^{ème} lundis, 10h - 12h15 / 13h30 - 17h et 2^{ème} et 4^{ème} lundis, 9h30 - 12h15 (uniquement sur rdv)

Pontivy
Communauté 

Horaires d'ouverture : lundi – mercredi – vendredi, 9h – 12h / 14h – 17h
Adresse : 1 place Ernest Jan 56300 PONTIVY
Tel : 02 97 07 12 97 - Mail : infoshabitat@pontivy-communaute.bzh
Site web : infoshabitat.pontivy-communaute.bzh

Un service
GRATUIT

Si vous rencontrez un problème

- **Contactez le médiateur** de la consommation. L'entreprise doit indiquer ses coordonnées dans les conditions générales de vente.
- Si les pratiques d'une entreprise semblent frauduleuses (démarchage commercial agressif, délai de rétractation non respecté, etc.), **contactez la DGCCRF** :
<https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/contacter-dgccrf>
- Vous pensez avoir été victime d'une escroquerie ? **Contactez la gendarmerie** :
<https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/a-votre-contact/contacter-la-gendarmerie>



FAIRE
TOUT POUR MA RÉNOV'

- **Faites-vous conseiller par téléphone au**
☎ 0 808 800 700
- **Prenez rendez-vous avec un conseiller FAIRE via le site :**
<https://www.faire.gouv.fr>

Une aide indispensable pour effectuer les travaux les plus adaptés ou estimer le budget nécessaire et les aides financières dont vous pouvez bénéficier !

LES BONS GESTES

En cas de démarchage

- Le démarchage téléphonique pour la rénovation énergétique est interdit, sauf contrat en cours avec le professionnel. À titre d'exemple, si vous avez un contrat de fourniture de gaz avec Engie, celui-ci a tout à fait le droit de vous démarcher par téléphone pour vous proposer des travaux de rénovation énergétique.
- Soyez vigilants, des entreprises qui démarchent (porte-à-porte, mails) surtout si elles se disent envoyées par l'État, ses agences (Ademe, Anah) ou les collectivités locales (région, département, ville). **L'État ne démarché pas.**

Lors de la prise de contact avec une entreprise

- **Ne communiquez pas vos coordonnées bancaires et vos identifiants fiscaux** à une entreprise ou un site Internet que vous ne connaissez pas et ne signez rien le jour-même.
- Pensez à identifier l'entreprise en notant son numéro SIRET : Si vous rencontrez un problème, ce numéro sera nécessaire.

RGE
Les travaux doivent être réalisés par une entreprise disposant de la mention RGE

<https://www.faire.gouv.fr/trouver-un-professionnel>

AU QUOTIDIEN, SUIVEZ LA GENDARMERIE SUR

[f](#) [t](#) [i](#) [in](#) [v](#) [GEND](#) info.fr




LES BONS GESTES

En cas de démarchage

- Le démarchage téléphonique pour la rénovation énergétique est interdit, sauf contrat en cours avec le professionnel. À titre d'exemple, si vous avez un contrat de fourniture de gaz avec Engie, celui-ci a tout à fait le droit de vous démarcher par téléphone pour vous proposer des travaux de rénovation énergétique.
- Soyez vigilants, des entreprises qui démarchent (porte-à-porte, mails) surtout si elles se disent envoyées par l'État, ses agences (Ademe, Anah) ou les collectivités locales (région, département, ville). **L'État ne démarché pas.**

Lors de la prise de contact avec une entreprise

- **Ne communiquez pas vos coordonnées bancaires et vos identifiants fiscaux** à une entreprise ou un site Internet que vous ne connaissez pas et ne signez rien le jour-même.
- Pensez à identifier l'entreprise en notant son numéro SIRET : Si vous rencontrez un problème, ce numéro sera nécessaire.



FAIRE
TOUT POUR MA RÉNOV'

- **Faites-vous conseiller par téléphone au**
☎ 0 808 800 700
- **Prenez rendez-vous avec un conseiller FAIRE via le site :**
<https://www.faire.gouv.fr>

Une aide indispensable pour effectuer les travaux les plus adaptés ou estimer le budget nécessaire et les aides financières dont vous pouvez bénéficier !

LES BONS GESTES

En cas de démarchage

- Le démarchage téléphonique pour la rénovation énergétique est interdit, sauf contrat en cours avec le professionnel. À titre d'exemple, si vous avez un contrat de fourniture de gaz avec Engie, celui-ci a tout à fait le droit de vous démarcher par téléphone pour vous proposer des travaux de rénovation énergétique.
- Soyez vigilants, des entreprises qui démarchent (porte-à-porte, mails) surtout si elles se disent envoyées par l'État, ses agences (Ademe, Anah) ou les collectivités locales (région, département, ville). **L'État ne démarché pas.**

Lors de la prise de contact avec une entreprise

- **Ne communiquez pas vos coordonnées bancaires et vos identifiants fiscaux** à une entreprise ou un site Internet que vous ne connaissez pas et ne signez rien le jour-même.
- Pensez à identifier l'entreprise en notant son numéro SIRET : Si vous rencontrez un problème, ce numéro sera nécessaire.

Avant de signer un contrat

- **Exigez un devis** et comparez-le avec d'autres. Méfiez-vous des entreprises qui proposent des travaux sans visite préalable.
- **Assurez-vous de la réalité des promesses** qui vous sont faites, notamment en ce qui concerne le calcul des économies d'énergie et les aides promises. Vérifiez les aides auxquelles vous êtes éligibles sur le site FAIRE. En cas de doute contactez un conseiller.

Après les travaux

- **Ne signez jamais l'attestation de fin de travaux avant que le chantier ne soit totalement terminé.** En cas de litige, vous pouvez compléter les formulaires de réclamation sur FAIRE et Signal-Conso.

FAIRE :
<https://www.faire.gouv.fr/frame/reclamation>

Signal Conso :
<https://signal.conso.gouv.fr>

LA MARINE NATIONALE, ACTEUR MAJEUR DE L'EMPLOI DES JEUNES, RECRUTE ET FORME PRÈS DE 4000 HOMMES ET FEMMES ÂGÉS DE 16 À 30 ANS

Accessible à tous, la Marine recrute et forme chaque année près de 4000 femmes et hommes de niveau 3^e à Bac + 5, âgés de 16 à 30 ans, dans plus de 50 métiers.

Animée par le besoin constant de recruter dans l'ensemble de ses environnements d'emploi (forces sous-marines, aéronautique navale, force des fusiliers marins et commandos marine, forces de surface), la Marine est un acteur majeur de l'emploi des jeunes, auxquels elle propose des contrats de 1 à 10 ans et des formations tout au long de leur carrière de marin.

En formant tous les marins recrutés, quel que soit leur niveau d'études, dans l'ensemble de ses métiers, la Marine est aussi un acteur majeur de la formation.

Sur toutes les mers du monde, la Marine nationale conduit une grande variété d'opérations. Etant la seule armée à opérer à la fois dans les milieux maritime, subaquatique, aérien, terrestre et cyber, elle en met en œuvre des équipements toujours plus complexes, grâce à des équipages qui, bien que jeunes, démontrent des savoir-faire aussi variés que pointus.

Pour découvrir toutes les offres d'emploi proposées par la Marine, postuler ou échanger avec des marins ambassadeurs, rdv sur www.etremarin.fr ou dans le CIRFA (Centre d'information et de recrutement des forces armées) le plus proche de chez vous.

